

Sénat de la denturologie  
Comité exécutif 2019-2020



**Président**  
**André L. Côté**



**Vice-président**  
**André Dugré**



**Serétaire**  
**Jean-Pierre Leroux**

Le Sénat De la denturologie du Québec  
Une reconnaissance du passé et une fierté pour l'avenir !



# CAHIER DU SÉNAT

**LA FIERTÉ D'UNE PROFESSION**



*M. Robert Perreault, président fondateur et président de l'Association des denturologistes du Québec, signant le document officiel du Sénat de la denturologie du Québec, accompagné à sa gauche de M<sup>e</sup> Gilles Poulin, aviseur légal de l'ADQ et de M. Paul Auprix, fondateur et président de l'Ordre des denturologistes du Québec et à sa droite de M. Roger Bourbeau, fondateur et président de la Société d'études en denturologie*

## *HISTORIQUE DU SÉNAT*

Le Sénat de la denturologie a été institué le 27 avril 1988 sous la présidence d'honneur de Me René Dusseault, président fondateur de l'Office des professions. Le but premier de cette institution est de rendre hommage aux denturologistes qui ont contribué à l'avancement de la profession.

Dans un second temps, ces pionniers réunis en groupe analysent les besoins et les problèmes de l'ensemble des membres afin de pouvoir intervenir auprès des organismes officiels qui régissent notre profession. Chacun des quatre organismes de notre profession joue un rôle déterminant et particulier pour l'avancement de la denturologie.

L'**Association des denturologistes du Québec (ADQ)** reconnue comme un syndicat professionnel le 2 mai 1970 pour la défense des intérêts moraux et sociaux des membres, l'**Ordre des denturologistes du Québec (ODQ)**, créé en 1973 pour protéger le public et la **Société d'étude en denturologie du Québec (SEDQI)**, incorporée en 1978 dans le but de procéder à des études sur les façons d'améliorer les procédés de développement et la recherche en denturologie.

Des représentants de ces trois organismes, des exécutifs de l'Ordre et de l'Association composent la totalité des membres du Sénat. Ils deviennent ainsi de sages conseillers ayant comme rôle de veiller au respect et à l'avancement de la profession tout entière.

Le Sénat, c'est l'expression de la fierté des hommes et des femmes qui ont choisi cette profession pour s'accomplir et réussir leur vie. Nous devons à nos pionniers, la reconnaissance pour les démarches qu'ils ont faites pour accéder au titre de professionnels de la santé reconnus à titre exclusif par le Gouvernement du Québec.

Note : Dans ce formulaire, le genre masculin n'est utilisé qu'à des fins de commodité pour le lecteur et ne devrait pas être perçu comme une forme de discrimination à l'égard du féminin.

# *Le Sénat de la denturologie du Québec*

*Une reconnaissance du passé  
Et une fierté pour l'avenir !*

L'idée d'un Sénat ou d'un organisme regroupant les gens les plus marquants de la profession ne date pas d'hier.

Depuis longtemps on cherchait à regrouper dans un organisme des gens d'expérience dont l'apport avait été à la fois marquant et significatif pour l'avenir de la profession.

La plupart des organismes professionnels ont songé à mettre sur pied un tel outil qui peut s'avérer utile sur deux plans : premièrement, il s'agit de rendre hommage à des gens qui ont été parmi les figures marquantes et, deuxièmement, de les réunir afin qu'ils puissent, de temps à autre, se prononcer sur les grands dossiers, donner leur avis sur les orientations les plus souhaitables.

Et finalement, l'idée d'un Sénat avait pour but de faire profiter la profession tout entière d'une expérience professionnelle pratique et indispensable.

# *Formation d'un Sénat*

## *1988*

Le samedi soir, 23 avril 1988 restera un moment mémorable dans l'esprit de tous les denturologistes du Québec. Une grande soirée de retrouvailles réunissait la plupart des anciens présidents des divers mouvements qui ont encadré la naissance de cette nouvelle profession au Québec. Plus de 500 denturologistes et invités ont assisté à la formation d'un Sénat de la denturologie qui deviendra un organisme de prestige et de sagesse pour l'ensemble de la profession.

Monsieur *ROBERT PERREAULT*, président et initiateur de cette soirée, a expliqué en ces termes le sens de cet événement de prestige.

*Chers amis,*

*Nous vivons présentement ce merveilleux soir des retrouvailles, cette soirée que l'on a voulu dans la simplicité et la grandeur à la fois de notre métier, de notre vocation de grand artiste, de notre profession de denturologie. On a voulu que cette soirée soit un clin d'œil de reconnaissance à ceux et celles de demain.*

*Oui, c'est bien ici au Québec avant tout le monde, on ne le redira jamais assez, c'est ici au Québec, avant tout le monde que l'on a innové en donnant une âme à notre profession en nous baptisant « Denturologistes ». De plus, nos législateurs nous ont accordé des droits, des pouvoirs et aussi des responsabilités en reconnaissant en 1973 dans le cadre d'une loi qu'une société sans denturologistes, c'est un monde sans sourire, un monde sans expression, un monde sans âme, alors, avouez qu'il y a de quoi fêter ce soir. Oui, ce soir justement c'est la fête de la vitalité et de l'enthousiasme d'un Québec créateur, c'est la fête de professionnels qui se passionnent, c'est la fête d'une profession animée qui s'anime, c'est la fête d'une profession créatrice qui se déploie. C'est la fête d'une province qui fait l'envie et le point de mire mondial en denturologie. C'est cette fierté que les denturologistes du Québec fêtent ce soir.*

*En terminant, je me permets une note de rêve et de nostalgie en formulant le vœu de se retrouver tous lors du 25<sup>e</sup> anniversaire à une soirée retrouvailles comme ce soir avec une profession encore grandie, plus mature et surtout plus autonome que l'on appellera : « **La denturologie, profession exclusive de la prothèse dentaire amovible** ».*

Robert Perreault, d.d.  
Président

## *PROFIL DU SÉNATEUR*

À l'origine, le Sénat était formé principalement de Techni-Progrès et d'anciens présidents afin de constituer un noyau d'origine et en vertu de ses propres règlements internes.

Au début, le président d'office était le président de l'ADQ et les premières nominations ont été faites conjointement par ce dernier, le président de l'ODQ et le président de la SEDQI. L'exécutif de ce Sénat pouvait nommer des personnes qui avaient rendu des services éminents à la profession.

Les Sénateurs devront se réunir obligatoirement une fois par année en même temps que l'assemblée générale annuelle de l'Association des denturologistes.

Pour être membre du Sénat de la denturologie :

- le candidat devra être denturologiste
- le candidat devra rencontrer les critères d'admission
- le candidat devra être subséquentement nommé en vertu des règlements
- le candidat devra être recommandé, soit par un organisme reconnu ou par des Sénateurs
- le candidat devra avoir une bonne réputation
- le candidat devra faire état de réalisations concrètes et exemplaires pour l'avancement de la denturologie

Il y a deux catégories de Sénateurs :

- Les Sénateurs
- Les Grands Sénateurs

Le nombre de sénateurs est illimité.

Le nombre de Grands Sénateurs vivants est limité à cinq (5).

*DENTUROLOGISTE DE L'ANNÉE OU SÉNATEUR*  
*CRITÈRES D'ADMISSION*

1. Le proposeur doit remplir le formulaire de mise en candidature disponible au siège social de l'ADQ.
2. Le proposeur doit faire parvenir au siège social de l'ADQ, le formulaire de mise en candidature dûment complété, trente (30) jours avant la date de la nomination.
3. Le candidat doit avoir été membre de l'ODQ pendant au moins dix (10) ans.
4. Le candidat doit avoir été membre de l'ADQ pendant au moins dix (10) ans.
5. Le candidat pourra être recommandé par un organisme reconnu ou par des Sénateurs. Il devra avoir une bonne réputation.
6. Un candidat ayant déjà été mis en candidature comme « Denturologiste de l'année » pourra être éligible à nouveau.
7. Pour être éligible au titre de « Denturologiste de l'année », le candidat doit pratiquer et avoir été membre de l'ODQ et de l'ADQ au cours des trois (3) dernières années.
8. Un candidat peut être nommé dans une classe spéciale appelée : « Reconnaissance de carrière » ou « Membre Honoraire pour services rendus au Sénat ou à la denturologie »



## *POUVOIRS, PRIVILÈGES ET DEVOIRS*

Les membres du Sénat pourront

- Agir comme conseillers ou consultants pour la profession
- Nommer d'autres Sénateurs
- Définir tous les règlements les régissant
- Agir comme conférenciers
- Agir comme ambassadeurs auprès d'autres organismes.
- Se réunir une fois par année
- Ajouter à leur titre de d.d. les lettres s.d.

Lorsqu'ils seront réunis en corps constitué, les membres du Sénat pourront :

- Définir eux-mêmes leurs propres règlements ( *les règlements et les pouvoirs devront être adoptés par les Sénateurs à leur première assemblée annuelle convoquée par le président intérimaire*).
- Définir eux-mêmes leur mode de fonctionnement
- Définir eux-mêmes leurs orientations

N.B. S'ils ne sont pas Sénateurs, les présidents des organismes officiels pourront siéger avec droit de parole, mais sans droit de vote.

*SÉNAT DE LA DENTUROLOGIE QUÉBÉCOISE*  
*Fondation, le 27 avril 1988*

*LISTE DES PRÉSIDENTS*

<i>1988</i>	<i>Robert Perreault</i>
<i>1991</i>	<i>Robert Bleau</i>
<i>1992</i>	<i>Michel Gamache</i>
<i>1994</i>	<i>Paul Auprix</i>
<i>1995</i>	<i>Diane Fortin</i>
<i>1996</i>	<i>Gilles J. Beauchemin</i>
<i>1997</i>	<i>Jean-Marc Auprix</i>
<i>1998</i>	<i>Ghislain Lapointe</i>
<i>1999</i>	<i>Richard Tremblay</i>
<i>2003</i>	<i>Omer Fortin</i>
<i>2014</i>	<i>Armand Brochu</i>
<i>2016</i>	<i>Yves Godbout</i>
<i>2017</i>	<i>André L. Côté</i>

*DENTUROLOGISTES PAR EXCELLENCE  
AU QUÉBEC*

1989	<i>Jean-Rock Thibodeau</i>
1990	<i>Yvan Lavallée</i>
1991	<i>Denis M. Provencher</i>
1992	<i>Michel Gamache</i>
1993	<i>Pierre Cantin</i>
1994	<i>Gilles J. Beauchemin</i>
1995	<i>Gérald Fournier</i>
1996	<i>Omer Fortin</i>
1997	<i>Jean-Marc Auprix</i>
1998	<i>Suzane Fiset</i>
1999	<i>Danielle Patenaude</i>
2000	<i>Tony Sarrapuchiello</i>
2001	<i>Jean-Guy Poitras</i>
2002	<i>Tony Sarrapuchiello</i>
2003	<i>Denis Naud</i>
2004	<i>Roger Bourbeau</i>
2005	<i>André Dugré</i>
2006	<i>Robert Cabana</i>
2007	<i>Michel Choquette</i>
2008	<i>Daniel Léveillé</i>
2009	<i>Martin Damphousse</i>
2010	<i>Armand Brochu</i>
2011	<i>Alain Gauthier</i>
2012	<i>Michel Berthiaume</i>
2013	<i>André Gilbert</i>
2014	<i>Mario Harvey</i>
2015	<i>Marc Michaud</i>
2016	<i>Yves Samson</i>
2017	<i>Benoît Talbot</i>
2018	<i>Robert Cabana</i>
2019	<i>François Brisson</i>

*LISTE DES SÉNATEURS* (Par ordre alphabétique)

*Auprix Jean-Marc*

*Auprix Paul*                    *GRAND SÉNATEUR*

*Beauchemin Gilles Jules*

*Berthiaume Michel*

*Boulet Sylvio*

*Bourgault Richard*

*Brochu Armand*

*Cabana Robert*

*Côté André L.*

*Couture Marcel*

*Crête André*

*Cusson Robert*

*Dampousse Martin*

*Dugré André*

*Dugré Claude*

*Dugré Guy*

*Fiset Suzane*

*Fortin Diane*

*Fortin Omer*                    *GRAND SÉNATEUR*

*Fournier Gérald*

*Gamache Michel*

*Godbout Yves*

*Lagacé Raymond*

*Lapointe Ghislain*            *GRAND SÉNATEUR*

*Lavallée Yvan*

*Lefebvre Yvon*

*Leroux Jean-Pierre*

*Maló Jean-Pierre*            *GRAND SÉNATEUR*

*Naud Denis*

*Provencher Denis M.*

*Robida Yvan*

*Sarrapuchiello Tony*

*Séguin Gilles*

*Talbot Benoit*

*Tremblay Richard*

*Verreault André*

**SÉNATEURS À TITRE POSTHUME**

*Bleau Robert*  
*Desmarais Claude*  
*Gendron Guy*  
*Lapointe Bertrand*  
*Morin Guy*  
*Mucci Eugène*  
*Ouellet Gérard*  
*Rochefort Claude*  
*Saint-Louis Aimé*  
*Saint-Louis Michel*  
*Varin André*  
*Varin Luc*

**GRANDS SÉNATEURS À TITRE POSTHUME**

*Bourbeau Roger*  
*Goudreault Yvon*  
*Perreault Robert*

**SÉNATEURS DÉCÉDÉS**

*Boulet Sylvio*  
*Poitras Jean-Guy*      **GRAND SÉNATEUR**

**MEMBRES HONORAIRES**

*Bosshard Max*  
*Bouchard Monique*  
*Coulombe Kristiane*  
*Dubé Jean-Claude*  
*Fafard Luc*  
*Savoie Robert*  
*Tondreau Jean*



**FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE  
AU TITRE DE**

- Denturologiste par excellence de l'année**
- Sénateur de la denturologie québécoise**
- Membre honoraire**

### **Critères d'admission**

- À titre de denturologiste diplômé, le candidat doit pratiquer depuis au moins 10 ans.
- Pour être éligible au titre de « Denturologiste de l'année », le candidat doit pratiquer et avoir été membre de l'ODQ et de l'ADQ au cours des trois (3) dernières années.
- Le candidat doit avoir été membre de l'ODQ pendant au moins dix (10) ans.
- Le candidat pourra être recommandé par un organisme reconnu, ou encore par des Sénateurs. Il devra avoir une bonne réputation et surtout il devra faire état de réalisations concrètes et exemplaires pour l'avancement de la denturologie.
- Un candidat ayant déjà été mis en candidature au titre de « Denturologiste de l'année » pourra être éligible à nouveau.
- Le candidat doit être disponible pour toutes questions des membres du jury.
- Le proposeur doit remplir le formulaire de présentation disponible au siège social de l'ADQ.
- Le proposeur doit faire parvenir au siège social de l'ADQ le formulaire de mise en candidature d'un candidat dûment complété trente (30) jours avant la date de nomination.

## ASSOCIATION DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

### Catégorie

- Denturologiste par Excellence de l'année  
 Sénateur de la denturologie québécoise  
 Membre honoraire

### Documents exigés :

Formulaire de mise en candidature dûment rempli

### IDENTIFICATION DU CANDIDAT

En lettre d'imprimerie

Nom et Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville et CP \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

### Formation et perfectionnement - Fiche académique

#### Niveau universitaire

Institution \_\_\_\_\_

Diplôme obtenu \_\_\_\_\_

Année de la graduation \_\_\_\_\_

#### Niveau collégial

Institution \_\_\_\_\_

Diplôme obtenu \_\_\_\_\_

Année de la graduation \_\_\_\_\_

#### Autres

Institution \_\_\_\_\_

Diplôme obtenu \_\_\_\_\_

Année de la graduation \_\_\_\_\_





# ATTESTATION

J'atteste que les renseignements fournis sont, à ma connaissance, complets et exacts.

Je reconnais que toute fausse déclaration peut constituer une cause suffisante pour rejeter ma candidature.

## **Présentateur de la candidature**

En lettre d'imprimerie

Nom et Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville et CP : \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_